

Programme du diplôme du Baccalauréat International

Guide sur l'évaluation

Le Programme du diplôme de l'IB est un programme d'enseignement rigoureux et équilibré qui prépare les élèves âgés de 16 à 19 ans à la réussite à l'université et dans leur vie future. Il a pour but d'encourager les élèves à être informés, à faire des recherches, à faire preuve d'altruisme et de compassion, ainsi qu'à développer leur compréhension interculturelle, leur ouverture d'esprit et les attitudes qui leur seront nécessaires pour apprendre à respecter et à évaluer tout un éventail de points de vue.

À l'instar de tous les programmes de l'IB, le Programme du diplôme a vocation à former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers la planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible. Il offre aux élèves la possibilité de développer des connaissances dans chaque discipline et des connaissances interdisciplinaires qui satisfont aux normes rigoureuses établies par les institutions d'enseignement supérieur à travers le monde.

Pour élargir et approfondir leurs connaissances et leur compréhension, les élèves doivent choisir au moins une matière dans chacun des cinq groupes : 1) leur meilleure langue, 2) au moins une langue supplémentaire, 3) les individus et les sociétés, 4) les sciences et 5) les mathématiques. Ils doivent aussi choisir soit une matière artistique, soit une deuxième matière des groupes 1 à 5. Parmi ces six matières, trois doivent être présentées au niveau supérieur (NS) et les trois autres au niveau moyen (NM). De plus, trois éléments du tronc commun – le mémoire, la théorie de la connaissance et le programme créativité, action, service (CAS) – sont obligatoires et constituent des éléments essentiels de la philosophie du programme.



Présentation

Dans le Programme du diplôme, le travail des élèves est évalué à l'aide de composantes faisant l'objet d'une évaluation aussi bien interne qu'externe. En raison de leur objectivité et de leur fiabilité, les épreuves écrites qui ont lieu à la fin du programme constituent la base de l'évaluation de la plupart des cours. Dans le cadre de plusieurs composantes du programme, l'évaluation intègre des travaux dirigés que les élèves effectuent sous la supervision de leurs enseignants au cours d'une longue période. Ces projets, dont l'authenticité est certifiée par les enseignants, sont soumis à une évaluation externe. C'est notamment le cas des essais de théorie de la connaissance (TdC) et du mémoire. Dans la plupart des matières, les élèves doivent également accomplir des tâches d'évaluation élaborées par leurs établissements respectifs. Celles-ci sont soit évaluées en externe, soit notées par les enseignants avant de faire l'objet d'une révision de notation par l'IB. Dans le Programme du diplôme, l'évaluation est de nature sommative et sert à consigner les accomplissements des élèves vers la fin du cours. Toutefois, de nombreux outils d'évaluation, en particulier les tâches d'évaluation interne, sont également utilisés de manière formative tout au long du processus d'enseignement et d'apprentissage.

Résultats au Programme du diplôme

Dans le cadre du Programme du diplôme de l'IB, l'évaluation est critériée et ne repose pas sur une comparaison des travaux réalisés par les différents candidats à l'examen. L'accomplissement des élèves est évalué, à l'aide de diverses méthodes, par rapport aux caractéristiques attendues à chaque niveau pour le travail concerné (c'est-à-dire, par rapport aux descripteurs de notes finales) qui reflètent les objectifs globaux et spécifiques de chaque matière.

Les élèves se voient attribuer des notes finales allant de 7 (la plus élevée) à 1 (la plus faible) pour chaque cours du Programme du diplôme auquel ils sont

inscrits. Les notes octroyées dans chaque matière sont ensuite additionnées pour obtenir la note finale de l'élève au diplôme. Le diplôme est décerné aux élèves qui obtiennent au moins 24 points, sous réserve de respecter certaines conditions minimales qui impliquent notamment de satisfaire aux exigences des trois composantes du tronc commun. La TdC et le mémoire donnent respectivement lieu à l'attribution d'une note finale ; les élèves peuvent alors se voir décerner trois points supplémentaires pour ces deux composantes, lesquels sont pris en compte dans le calcul de la note finale du diplôme. Le programme CAS n'entre pas en ligne de compte pour le calcul du total des points, mais la participation à ce programme doit être certifiée pour pouvoir prétendre à l'obtention du diplôme.

Le diplôme bilingue est octroyé aux candidats ayant obtenu une note finale égale ou supérieure à 3 dans deux cours de langues différents du groupe Études en langue et littérature. Il peut également être décerné aux candidats ayant obtenu une note finale égale ou supérieure à 3 dans l'un des cours du groupe Études en langue et littérature et ayant obtenu une note finale égale ou supérieure à 3 dans l'un des cours du groupe Individus et sociétés ou du groupe Sciences présenté dans une langue différente de celle choisie pour le groupe Études en langue et littérature.

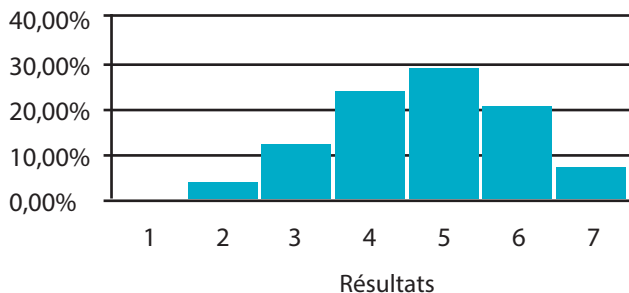
Différence entre les cours du niveau supérieur et du niveau moyen

L'attribution du même nombre de points aux cours du NS et du NM reflète la philosophie de l'IB qui accorde de l'importance aux accomplissements des élèves dans un large éventail de matières scolaires. Les cours du NS et du NM ont des portées différentes mais sont évalués en fonction des mêmes descripteurs de niveaux. En revanche, les candidats du NS doivent satisfaire aux exigences des divers aspects des descripteurs de niveaux en faisant appel à un ensemble de connaissances ainsi qu'à des compréhensions et des compétences plus variés.

Résultats des élèves

Moins de 1 % des candidats parviennent à obtenir le nombre maximal de points disponibles au diplôme, à savoir 45 (6 cours x 7 points, plus 3 points au total pour la TdC et le mémoire). Environ 5 % des candidats obtiennent plus de 40 points. La note finale moyenne des candidats avoisine les 30 points. Parmi les élèves du Programme du diplôme, environ 80 % se voient décerner le diplôme à chaque session d'examens. D'un point de vue statistique, le taux de réussite est resté stable au fil des années, montrant ainsi la cohérence des pratiques d'évaluation employées dans le cadre du Programme du diplôme.

Répartition en pourcentage des résultats aux examens du Programme du diplôme, 2013



Objectifs et approches

Dans le Programme du diplôme, l'évaluation repose sur les objectifs énoncés ci-après.

1. Soutenir les objectifs pédagogiques et philosophiques du programme en encourageant la mise en œuvre de stratégies d'enseignement efficaces et un apprentissage approprié de la part des élèves.
2. Veiller à ce que les résultats de l'évaluation présentent un degré de fiabilité suffisamment élevé qui corresponde à celui d'un examen déterminant l'accès à l'université.
3. Refléter la sensibilité internationale du programme, éviter les préjugés culturels et tenir compte des élèves qui étudient dans leur langue seconde.
4. Mettre l'accent sur les compétences cognitives de haut niveau (synthèse, réflexion, évaluation, pensée critique).
5. Comprendre un éventail approprié de tâches et d'outils ou de composantes permettant d'évaluer tous les objectifs spécifiques de la matière.
6. Déterminer les accomplissements des élèves et les notes finales dans chaque matière en faisant appel au jugement professionnel d'examineurs superviseurs expérimentés, lequel doit être étayé par des données statistiques.

1. Soutenir les objectifs pédagogiques et la philosophie du programme

La structure pédagogique du Programme du diplôme définit le cadre dans lequel l'évaluation doit avoir lieu. Les évaluations du Programme du diplôme soutiennent et encouragent non seulement l'enseignement et l'apprentissage visés par le programme d'études, mais elles apportent aussi des preuves attestant de la réussite des élèves en vue de leur admission à l'université. Les évaluations ont pour principale priorité de soutenir efficacement l'apprentissage des élèves. L'évaluation a des enjeux importants et exerce une influence considérable sur l'enseignement et l'apprentissage. Cette influence est mise à profit grâce à des outils d'évaluation propices à une pédagogie efficace et à une implication constructive des élèves dans leur propre apprentissage. Les évaluations reflètent également l'objectif du Programme du diplôme, à savoir développer chez les élèves « la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires » et les inciter à « apprendre activement tout au long de leur vie [et] à être empreints de compassion » (conformément à la déclaration de mission de l'IB).

2. Fiabilité des résultats

L'IB sollicite les services de près de 8 500 examinateurs répartis à travers le monde – pour la plupart des enseignants expérimentés du Programme du diplôme – ayant pour mission de veiller à ce que le travail des élèves soit évalué de manière juste et cohérente. Chaque matière dispose d'un examinateur en chef (il s'agit généralement d'un universitaire) et d'un groupe d'examineurs superviseurs chargés de préparer les questions d'examen, de définir la norme de notation et de déterminer les seuils d'attribution des notes finales pour la matière concernée.

La **fiabilité des résultats** doit impérativement figurer au premier plan des priorités de tout système d'évaluation ayant des enjeux importants. Afin de limiter les facteurs susceptibles de compromettre la fiabilité, les évaluations du Programme du diplôme font appel à diverses tâches effectuées dans différents contextes et à différents moments. L'accent est mis sur la détermination de notes finales qui représentent constamment le même niveau de réussite.

La **fiabilité des correcteurs** s'avère également essentielle. L'IB a désormais recours à la notation électronique pour corriger la quasi-totalité des travaux faisant l'objet d'une évaluation externe. Dans le cadre de ce processus, des systèmes de contrôle de la qualité – qui se présentent notamment sous la forme de barèmes de notation détaillés, de critères d'évaluation et de procédures de contrôle sophistiquées – permettent de garantir que les examinateurs respectent aussi précisément que possible les normes de notation imposées.

L'IB veille également à garantir la **fiabilité des notes finales** lors de la détermination des seuils d'attribution des notes finales, et ce, grâce à l'application de normes cohérentes étayées par des données statistiques.

Plusieurs mesures permettent de garantir la **fiabilité du processus d'attribution des notes finales** :

- faire uniquement appel à des examinateurs suffisamment qualifiés et expérimentés, capables de noter de manière cohérente et objective ;
- procurer aux examinateurs des instructions et une formation complètes sur la notation en mettant à leur disposition des barèmes de notation analytiques et des critères d'évaluation. Les barèmes de notation analytiques fournissent des instructions spécifiques sur la notation des différentes parties des questions d'examen tandis que les critères d'évaluation sont utilisés lorsqu'une tâche d'évaluation est trop ouverte pour permettre de détailler l'intégralité des réponses acceptables possibles sous la forme d'un barème de notation ;
- utiliser des copies de normalisation afin de s'assurer que les examinateurs sont en mesure d'appliquer le barème de notation en respectant les normes établies ;
- attribuer aux examinateurs, de manière aléatoire, des copies de « contrôle » préalablement notées par l'équipe des examinateurs superviseurs afin d'avertir l'IB si la notation de certains examinateurs se situe en dehors de la marge de tolérance ;
- une fois la correction terminée :
 - des enquêtes sont menées sur les candidats « à risque » qui répondent aux critères suivants : candidats dont la note finale est inférieure de deux points ou plus à la note prévue et qui, à deux pour cent près, auraient pu obtenir une meilleure note finale dans la matière ou candidats dont la note finale est inférieure d'un point à la note prévue et qui, à deux pour cent près, auraient pu obtenir une meilleure note finale dans la matière, et pour lesquels au moins une composante a été notée par un examinateur dont la notation des copies de contrôle se situait à la limite ou au-delà de la marge de tolérance établie,
 - une recorection effectuée dans le cadre des « réclamations concernant les résultats » peut apporter des preuves indiquant que la notation d'un examinateur n'est pas satisfaisante ou s'avère incohérente.

3. Refléter la sensibilité internationale et éviter les préjugés culturels

Les évaluations sont élaborées avec soin et font appel à un large éventail de présentations destinées à réduire les préjugés à l'égard de groupes culturels particuliers. Elles sont également conçues de manière à exposer les élèves de diverses origines culturelles à des tâches et à des contextes à la fois familiers et inhabituels. Les cours du Programme du diplôme sont ouverts aux différences culturelles tout en encourageant la tolérance culturelle. Outre les objectifs pédagogiques du Programme du diplôme, l'IB a pour vocation de faire en sorte « de développer chez les [élèves qui suivent ce programme] la sensibilité nécessaire pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel » et « [de les encourager] à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai » (conformément à la déclaration de mission de l'IB). Par conséquent, l'évaluation doit refléter aussi bien le contexte international que la visée interculturelle de l'enseignement. Il existe divers moyens d'y parvenir :

- étude de la langue ;
- intégration de dimensions interculturelles importantes au sein de nombreuses matières du Programme du diplôme ;
- promotion de la pratique de l'interculturalisme dans les matières artistiques ;
- occasions de mise en pratique offertes par le travail d'évaluation interne dans d'autres matières ;
- au-delà des connaissances et de la compréhension, prise en compte des aspects relatifs à l'attitude et à l'action dans le cadre du programme CAS.

4. Mettre l'accent sur les compétences cognitives de haut niveau

Aujourd'hui, les compétences scolaires les plus appréciées sont la capacité à accéder, à classer, à filtrer, à synthétiser et à évaluer l'information, et à construire des connaissances de manière créative plutôt que de se contenter de les reproduire. Apprendre à apprendre devient ainsi un atout bien plus précieux que le simple apprentissage du contenu. Dans cette optique, les objectifs pédagogiques et les évaluations du Programme du diplôme accordent une importance prépondérante aux compétences cognitives « de haut niveau ». Les compétences des élèves en matière d'analyse, de synthèse et d'évaluation ne peuvent être correctement évaluées que si on leur demande d'analyser, de synthétiser et d'évaluer dans le détail. La seule façon réaliste d'évaluer l'accomplissement de l'élève dans ces domaines est de se pencher sur ses réalisations et, du fait que les résultats d'une telle activité ne peuvent être rigoureusement établis, l'IB a recours à des évaluations ouvertes et relativement non structurées, en proposant notamment des tâches de grande envergure qui requièrent des élèves qu'ils réfléchissent sur leurs connaissances et produisent des réponses développées afin de satisfaire aux exigences des tâches qui leur sont imposées.

5. Un éventail approprié de composantes d'évaluation

Les objectifs spécifiques du cours définissent les concepts sur lesquels portent l'évaluation, fournissent un cadre pour le contenu du programme, influencent l'enseignement, déterminent les tâches et les outils d'évaluation, et procurent des directives aux correcteurs. Étant donné que les objectifs spécifiques font appel à des types de compétences extrêmement variés, les tâches et les composantes d'évaluation sont tout aussi variées dans chaque discipline et entre les disciplines. Les composantes peuvent notamment revêtir la forme d'essais, de problèmes structurés, de questions à réponses courtes, de questions portant sur des données ou des textes, d'études de cas et parfois de questions à choix multiple.

Chaque matière fait l'objet d'un cycle de révision du programme sur sept ans. À cette occasion, le modèle d'évaluation de chaque matière est révisé

par un groupe composé d'enseignants, d'examineurs, de membres du personnel de l'IB et de consultants externes expérimentés afin de s'assurer :

- que le modèle d'évaluation permet une évaluation adéquate, valide et authentique du programme ;
- du niveau scolaire et de la comparabilité des différents programmes d'études ;
- que le chevauchement du contenu ou des objectifs spécifiques des matières est réduit au minimum ;
- que les cours proposés se complètent ;
- que les élèves, les enseignants et l'IB sont en mesure de faire face à la charge de travail imposée par l'évaluation ;
- que toute reproduction inutile de l'évaluation est éliminée.

L'outil ou la composante d'évaluation comporte une ou plusieurs tâches qui peuvent prendre la forme d'une épreuve d'examen, d'un dossier de travail, d'un projet ou d'un travail de recherche. Bien que la plupart des composantes soient des épreuves écrites constituées de divers types de questions ou de tâches, une large gamme d'évaluations sont utilisées en vue de :

- satisfaire aux exigences de la matière ;
- réduire les risques d'inégalité en matière d'évaluation ;
- veiller à ce que les accomplissements des élèves par rapport à tous les objectifs spécifiques de la matière soient représentés de manière adéquate.

Évaluations internes

Les évaluations internes, autrement dit celles réalisées par les enseignants, sont utilisées dans la plupart des cours. Elles peuvent prendre la forme d'un travail oral, d'un travail de terrain, d'une expérience en laboratoire ou de représentations artistiques. Les évaluations internes représentent en moyenne 20 à 30 % de l'évaluation d'une matière, mais elles peuvent représenter jusqu'à 50 % dans certains cours. Les évaluations internes permettent aux élèves d'apporter des preuves de leurs accomplissements par rapport aux objectifs spécifiques qui ne se prêtent pas à une évaluation externe. Les travaux entrepris dans le cadre de l'évaluation interne offrent une grande souplesse en ce qui concerne le choix du sujet. Ils renforcent ainsi la valeur de l'enseignement proposé aux élèves et améliorent la validité du processus d'évaluation ainsi que l'apprentissage dans sa globalité. En vue de garantir la fiabilité de la notation des travaux évalués en interne, un échantillon de travaux notés par chaque établissement fait l'objet d'une nouvelle correction réalisée par un réviseur de notation. Des comparaisons statistiques et des techniques de régression linéaire sont utilisées pour déterminer l'ajustement à apporter aux notes initialement attribuées par l'enseignant afin de les aligner sur les normes établies.

6. Rôle du jugement professionnel

Les compétences cognitives complexes et de haut niveau sur lesquelles se concentre l'évaluation du Programme du diplôme ne se prêtent pas facilement à une notation fragmentaire et décousue. Nombreuses sont les tâches d'évaluation pour lesquelles les réponses des élèves peuvent être très variées, tout en étant également valables et correctes. La notation dépend donc en grande partie du jugement professionnel des correcteurs et surtout de l'expertise professionnelle des examinateurs superviseurs. D'importants efforts sont déployés pour fournir à tous les correcteurs des instructions, des conseils et du matériel de soutien, de même que pour élaborer des systèmes de contrôle de la qualité afin de vérifier les normes de notation. À l'IB, l'attribution des notes finales repose sur un équilibre entre les données statistiques et les jugements émis par les examinateurs superviseurs au sujet des accomplissements des élèves par rapport aux normes attendues qui sont décrites dans les descripteurs de notes finales.

Processus de préparation, de publication et de révision des évaluations

Préparation des épreuves d'examen

Les épreuves d'examen du Programme du diplôme sont élaborées par diverses équipes de spécialistes. Elles ont un haut degré de validité conceptuelle, présentent un défi intellectuel adéquat et sont, autant que faire se peut, dénuées de préjugés. Lorsque la préparation d'une série complète d'épreuves est terminée, des spécialistes externes procèdent à plusieurs révisions en vue de déterminer si le contenu et les objectifs spécifiques du cours sont abordés. Des barèmes de notation et des remarques explicatives concernant la notation sont élaborés dans le cadre d'un processus tout aussi rigoureux (en raison de l'importance capitale qu'ils revêtent pour garantir l'intégrité de l'évaluation globale).

Détermination des seuils d'attribution des notes finales et répartition des notes

La détermination des seuils d'attribution des notes finales repose sur le jugement des examinateurs superviseurs expérimentés, les comparaisons statistiques et les attentes des enseignants expérimentés. Les seuils d'attribution des notes finales pour les épreuves d'examen ayant le plus grand impact sur l'admission des candidats à l'enseignement supérieur (à savoir quatre, sept et trois) sont établis dans cet ordre, à partir d'un jugement basé sur l'évaluation de la qualité des travaux des candidats à l'aide de descripteurs de notes finales. Les seuils définis pour chaque composante d'évaluation sont ensuite regroupés en vue d'établir les seuils d'attribution des notes finales pour la matière concernée. L'IB procède alors à une répartition des notes finales pour la matière, puis les vérifie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs. Cette approche offre davantage de transparence que les modèles plus complexes basés sur la pondération et l'application d'un coefficient.

Publication des résultats

Peu de temps après la publication des résultats officiels, les établissements ont la possibilité de consulter la note finale attribuée à chaque candidat dans chaque composante d'évaluation, de même que les épreuves d'examen et les barèmes de notation correspondants. Des rapports pédagogiques sont rédigés par l'équipe des examinateurs superviseurs ; ils couvrent tous les aspects généraux du travail des candidats dans chaque composante, montrent les parties dans lesquelles les candidats ont plus ou moins bien réussi et fournissent des recommandations visant à mieux préparer les candidats à l'avenir.

Retour d'information et réclamations concernant les résultats

Suite à la publication des résultats, les établissements disposent de divers moyens pour apporter un retour d'information et contester les résultats de l'évaluation. Le service de « réclamation concernant les résultats » permet de déposer une demande de recorection du travail d'un candidat si l'établissement ou le candidat a le sentiment que la note attribuée ne reflète pas de manière juste le travail accompli. Les notes finales obtenues dans chaque matière peuvent être augmentées ou diminuées à l'issue d'une telle réclamation. Les établissements ont également la possibilité de demander le retour des travaux évalués en externe dans une composante donnée, ce qui permet aux enseignants de voir comment le travail d'un de leurs élèves a été noté. Il est en outre possible de demander à ce qu'un échantillonnage de travaux évalués en interne fasse l'objet d'une nouvelle révision de notation lorsque les notes attribuées par l'enseignant ont été diminuées en moyenne d'au moins 15 % par rapport à la note maximale de la composante suite à la révision de notation.

À propos de l'IB : ces 40 dernières années, l'IB s'est bâti la réputation d'offrir des programmes d'enseignement stimulants et de grande qualité, qui développent une sensibilité internationale chez les jeunes et les préparent à relever les défis de la vie au XXI^e siècle et à contribuer à la création d'un monde meilleur et plus paisible.

Pour plus d'informations sur le Programme du diplôme de l'IB, rendez-vous sur la page <http://www.ibo.org/fr/diploma/>. Les guides pédagogiques peuvent être consultés sur le site du Centre pédagogique en ligne de l'IB, dans le système de l'IB officiellement destiné aux universités et aux gouvernements ou achetés sur le site du magasin de l'IB (<http://store.ibo.org>).

Découvrez comment le Programme du diplôme de l'IB prépare les élèves à l'entrée à l'université en consultant la page <http://www.ibo.org/fr/recognition/> ou en envoyant un courriel à l'adresse recognition@ibo.org.



International Baccalaureate®
Baccalauréat International
Bachillerato Internacional